

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021

APPEL À CANDIDATURES



CÔTÉ COUR CÔTÉ JARDIN existe depuis 1998 et est un organisme culturel professionnel implanté à Montréal faisant partie du réseau montréalais d'entreprises d'économie sociale.

Si l'éducation aux arts de la scène et le bien-être des jeunes vous intéressent et que vous souhaitez contribuer à la vitalité d'une organisation dynamique, une place vous attend au sein de son conseil d'administration!

MISSION

CCCJ a pour mission de promouvoir et stimuler l'expression artistique tout en favorisant l'inclusion et l'épanouissement des individus par le biais des arts de la scène.

Son mandat se décline en deux volets : la formation artistique et la médiation culturelle. CCCJ vise à être un acteur de premier plan dans le domaine de la formation artistique et dans la réalisation d'initiatives culturelles participant à l'épanouissement des citoyen·nes et tout particulièrement des jeunes.

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de six (6) membres. Il est légalement responsable de veiller à la bonne gestion de l'organisation. Le conseil exerce ses pouvoirs dans le respect de la mission de l'organisation et des principes de gouvernance énoncés dans le code d'éthique et de déontologie des administrateurs.

Outre les devoirs de gouvernance, le conseil est investi dans la mise en œuvre du plan stratégique et ses axes prioritaires :

- Succession à la direction de l'organisation ;
- Implantation de studios dédiés ;
- Communications stratégiques et financement ;
- Maintien des compétences et expertises ;
- Partenariats.



PROFIL DE COMPÉTENCES ET D'EXPÉRIENCES

Les champs d'expertise suivants sont fortement recherchés au sein du conseil :

- Ressources humaines ;
- Communications et marketing ;
- Philanthropie ;
- Immobilier ;
- Droit ;
- Gestion de projets.

L'organisation œuvrant dans les secteurs culturel, éducatif et communautaire dans la région de Montréal, la connaissance et la compréhension de ces différents milieux est souhaitable, mais non exclusive.

CONDITIONS

- La corporation détient une assurance-responsabilité des administrateurs ;
- Les membres du conseil d'administration sont nommés lors de l'assemblée générale annuelle (prochaine AGA : 8 novembre 2021) pour un mandat d'une durée de deux ans, renouvelable consécutivement jusqu'à un maximum de six ans ;
- Le conseil d'administration tient entre 8 et 10 séances régulières par an. Elles ont lieu au siège social de l'organisation ou par visioconférence pour les membres qui ne peuvent y participer en présence ;
- Les administrateurs peuvent également être appelés à siéger à un des comités ad hoc formés par le conseil d'administration ;
- Les membres du conseil ne sont pas rémunérés mais les dépenses encourues au nom de l'organisme sont remboursables.

DÉCLARATIONS OFFICIELLES

Les personnes souhaitant siéger au conseil d'administration doivent adhérer au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et signer la Déclaration d'intérêt.

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Toute personne intéressée et répondant au profil de compétences présenté plus haut est invitée à soumettre sa candidature, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitæ, au plus tard le **13 octobre 2021, à 12 h**. Les questions et le dossier de candidature doivent être acheminés par courriel à info@cotecour-cotejardin.qc.ca, en mentionnant « Candidature au conseil d'administration » dans l'objet du message.